

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V. 83 Voeu relatif à la réforme du baccalauréat.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le baccalauréat est tout à la fois un diplôme de fin d'étude secondaire et, selon la formule consacrée, le premier grade universitaire permettant la poursuite d'études dans le supérieur et qu'à ce titre ses évolutions doivent être pensées en lien à la fois avec l'organisation du lycée et avec celle du premier cycle universitaire ;

Considérant d'une part la réforme du baccalauréat dont les objectifs et les axes principaux ont été présentés en février 2018 par le Ministre de l'Education nationale et qui sera mise en œuvre à partir de la session 2021 et d'autre part la mise en place cette année de « Parcours Sup » en remplacement de la procédure APB et les inquiétudes suscitées par ce nouveau dispositif auprès des jeunes, de leurs familles mais aussi des professionnels ;

Considérant les inégalités à l'œuvre dans le système éducatif français et notamment le poids de l'origine sociale dans la réussite scolaire, régulièrement mise en lumière par les études PISA par exemple, ainsi que le poids du diplôme dans l'insertion professionnelle et la réussite sociale ;

Considérant donc que l'organisation du baccalauréat, du lycée et les conditions de poursuites d'études dans le post-bac nécessite d'être repensée puisqu'au-delà des taux de réussite à l'examen, la hiérarchie forte des filières et des séries ainsi que l'important taux d'échec dans les 1ères années des études supérieures renforcent les inégalités sociales et scolaires ;

Considérant les différentes analyses et réactions exprimées à ce jour sur cette réforme et qui soulignent à la fois un risque d'accroissement des inégalités, y compris territoriales, qui menacerait le caractère national de ce diplôme notamment par la place du contrôle continu mais aussi la possibilité d'une transformation du lycée et des pratiques pédagogiques induite par ce changement du baccalauréat ;

Considérant que le débat se poursuit dans les différentes instances représentatives sur les textes de mise en œuvre de cette réforme - par ailleurs incomplète compte tenu de l'absence de réflexion et de proposition sur la voie professionnelle - qu'il importera donc de suivre avec vigilance et de mettre en relation avec les résultats de la première année de Parcours Sup ;

Considérant le travail engagé par la Ville de Paris visant à améliorer la mixité sociale des établissements scolaires dans une Académie marquée par une très forte ségrégation et la concurrence importante de l'offre scolaire privée parisienne ;

Considérant les vœux relatifs à la crainte de l'instauration d'une sélection à l'Université adoptés à l'initiative du Groupe communiste aux Conseils de Paris de décembre 2017 et février 2018 ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris,

Emet le vœu que la Ville :

- soit particulièrement vigilante, au regard des exigences de luttes contre les inégalités dans le système éducatif français, à la fois sur le retour d'expérience de la première année de Parcours Sup et sur les détails de la nouvelle organisation du baccalauréat en lien avec les réformes attendues de la voie professionnelle ainsi que sur les évolutions pédagogiques induites,
- demande à l'Académie de Paris qu'un bilan de Parcours Sup soit présenté aux membres du CDEN à l'issue des procédures d'affectation.